La Technique des mises en prose des chansons de geste

Hans-Erich KELLER
Ohio State University

Au milieu de ce siècle, deux publications avaient attiré l'attention sur le sujet qui va nous occuper ici, à savoir l'œuvre monumentale de Georges Doutrepont de 1939 intitulée *Les Mises en prose des Épopées et des Romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle* et l'étude si rafraîchissante et à tant d'égards si neuve, datant de 1945, de Henry John Chaytor, à laquelle l'auteur a donné le titre *From Script to Print.* Les deux auteurs traitent le problème de la technique d'une mise en prose de points de vue assez différents. Doutrepont adopte avant tout une vue historique en soulignant les différences de temps, de société et de goût littéraire entre modèle et adaptation en prose (380-413), tandis que Chaytor, qui, à cause de la Deuxième Guerre Mondiale, ignorait complètement l'existence de l'ouvrage de Doutrepont, tout en soulignant les mêmes facteurs historiques, insiste avant tout sur les raisons du passage du vers à la prose et signale tous les facteurs qui ont assuré dans le genre narratif la victoire de la prose sur les oeuvres composées en vers (83-114).

Mais Chaytor a eu, en outre, le mérite d'avoir eu l'idée de choisir un passage d'une œuvre en vers, de le juxtaposer à la mise en prose respective et de le comparer vers par vers à la prose correspondante (94-96). Malheureusement, l'auteur fait une confusion de terminologie en déclarant que le passage choisi— provenant de *Berinus*— malgré les nombreuses identités de mots et de formules, est de la plume d'un *remanieur* (97), au lieu d'un *dérimeur,* terme dont il se sert pourtant ailleurs.[1] Comme nous allons le voir, il y a ici une distinction essentielle, que Chaytor n'a pas reconnue.

Doutrepont, lui, s'en tient au terme générique de *remanieur,* qui avait déjà été introduit par Léon Gautier dans *Les Epopées françaises.* Il divise son étude de la mise en prose en «additions», «suppressions», «abréviations» et «modifications», ces dernières concernant des «proses qui veulent être des chroniques», des «modifications dans la suite des événements», des «noms propres modifiés (personnes et lieux)», des

[1]Par exemple p. 102 : «… Wauquelin is dominated by the original, and is chiefly concerned to *desrimer* it effectually.»

«modifications dans les désignations numériques», des «modifications ou modernisations en faveur de certains héros littéraires et en l'honneur de certaines familles de l'époque», «la langue des textes anciens est modernisée», l'«actualisation par des modifications de détail» et des «modifications par suite d'incompréhension ou d'inadvertance». Il devrait ressortir de cette enumeration des titres des sous-chapitres que Doutrepont a contribué ainsi de façon capitale à une compréhension du phénomène de la mise en prose. Aussi sa conclusion est-elle très nuancée:

> Ce ne sont pas des procédés qu'on peut qualifier de généraux. Ce ne sont que des tendances communes, et, en l'espèce, nous ne rencontrons rien qui présente la nature d'un principe ou d'un *absolu.* Dans un même récit, une tendance dite commune se rencontre avec une autre. (637)

Ensuite, Doutrepont passe aussitôt aux «raisons d'ordre social, temporaire, local, psychologique et littéraire qui expliquent les procédés de remaniement» (638). Ces raisons seront aussi le sujet d'attention de la part de Chaytor et beaucoup plus tard, avec un but plus restreint, ne visant que la seule cour du duc Philippe le Bon de Bourgogne, de nous-même («The *mises en prose* and the Court of Burgundy»).

Qu'y a-t-il donc encore à ajouter à ces analyses? Il reste évidemment à combiner la vue d'ensemble de Doutrepont avec l'examen minutieux d'un passage précis, recherche préconisée par Chaytor. Or, c'est à propos de la phrase suivante de Doutrepont en conclusion de ses considérations générales: «II est superflu de dire qu'envers un même modèle ou une même source deux remanieurs peuvent se comporter de deux manières» (638) que nous aimerions encore apporter des précisions, car Doutrepont, ne pense qu'à de menus détails, tels que la conservation ou la suppression d'un proverbe. Or, un raffinement ultérieur de la définition du phénomène de la mise en prose est rendu possible grâce au fait que la littérature française du Moyen-Âge est dans une position priviligée, à savoir de disposer de trois mises en prose différentes de la chanson de

geste *Fierabras* qui date du premier quart du XIIIe siècle.[2] Il s'agit d'abord d'une mise en prose anonyme de la fin du XIVe siècle,[3] ensuite d'une autre exécutée dans le cadre des *Croniques et Conquestes de Charlemaine* (édition Guiette) ouvrage que son auteur, David Aubert, a offert au duc Philippe le Bon en 1458[4] et enfin de celle qui constitue le deuxième livre de *L'Histoire de Charlemagne* de Jehan Bagnyon (notre édition), composée pour Henri Bolomier, chanoine de la cathédrale de Lausanne, ouvrage terminé probablement vers 1470.[5] Une comparaison entre les quatre textes selon la méthode de Chaytor va nous permettre de nuancer encore davantage les résultats de Doutrepont.

Afin d'examiner de près la technique même d'une mise en prose, nous avons choisi trois passages complètement au hasard. Le seul critère que nous ayons observé a été l'intérêt que ces passages pourraient avoir du point de vue narratif pour les trois auteurs respectifs et leur public. Nous présenterons donc nos résultats dans l'ordre «historique» de nos découvertes.[6].

❦

Le premier épisode *(voir Appendice I)* a été choisi dans la première partie de *Fierabras* (vv. 1054-78), là où Olivier se mesure avec Fierabras, le

---

[2]Nous maintenons cette datation malgré les efforts de Marianne Ailes, qui, dans une dissertation récente, a essayé de démontrer que cette chanson de geste daterait déjà du dernier quart du XIIe siècle ; voir le début de notre communication "La belle Sarrasine dans *Fierabras,* ses adaptions étrangères et ses mises en prose" faite au XIIe Congrès de la Société Internationale Rencesvals à Edimbourg le 6 août 1991.

[3]Jean Miquet base son édition sur le ms. B.N., f.fr. 4969, copié aux environs de l'an 1410. Un deuxième manuscrit, B.N., f.fr.. 2172, copié aux environs de l'an 1460, est à la base de l'édition de Maria Caria Marinoni, *Fierabras anonimo in prosa,* Milan, Cisalpino-Goliardiaca, 1979. Comme le ms. 4969 est plus proche de l'original, au moins en ce qui concerne le temps, nous allons citer le texte d'après l'édition de Miquet.

[4]*Croniques et Conquestes de Charlemagne,* éd. Robert Guiette, Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, etc., Collection des Anciens Auteurs Belges, nouv. sér., 3, vol. 2, Bruxelles, Palais des Académies, 1943, pp. 17-100.

[5]Jehan Bagnyon, *L'Histoire de Charlemagne,* éd. Hans-Erich Keller, TLF 413, Genève, Droz, 1992.

[6]Voir les appendices I - III.

géant roi d'Alexandrie et conquérant de Rome, qui n'avait pas seulement tué le pape mais aussi emporté deux barils contenant l'huile avec laquelle Jésus a été embaumé et qui a le don de restaurer les forces de celui qui en boit. Olivier, s'apercevant de l'efficacité de ce baume lorsque Fierabras en boit pendant leur duel, décide de s'en emparer. En effet, il y réussit et en boit lui-même a satiété, mais il jette ensuite les deux barils dans le fleuve voisin afin que Fierabras ne puisse plus y recourir. Comment le géant va-t-il réagir?

a) Or, l'auteur de la mise en prose anonyme supprime cet épisode entièrement (Miquet 68)! Il semble qu'il n'ait pas voulu attribuer la lutte d'Olivier, c'est-à-dire de la chrétienté et la victoire finale de celle-ci, contre Fierabras, le représentant des païens, à des forces surnaturelles, voire magiques, au détriment, selon l'auteur, de la dévotion individuelle à la cause chrétienne. Aussi l'auteur a-t-il fait disparaître cet épisode, y compris l'existence même de ces barils: il désirait rester dans la réalité autant que possible, peut-être aussi en vue de son patron.

b) David Aubert (2:39-40), d'autre part, résume la rage de Fierabras voyant Olivier jeter les barils précieux dans le fleuve, tout en réduisant leur importance à l'équivalent d'un onguent efficace: «Or fu Fierabras moult dolant d'avoir ainsi perdu ce par quoy il pouvoit sa santé recouvrer.» Mais ensuite Aubert— comme il l'avoue lui-même— pousse en avant dans son récit «pour l'istoire abregier» ; en d'autres termes, Aubert ne semble mentionner cet épisode que parce qu'il l'a trouvé dans sa source, mais il ne le considère que comme l'un des éléments narratifs nécessaires au récit, sans lui attacher une valeur particulière.

c) Bagnyon (53 ff.) est le seul qui s'intéresse vraiment à cette scène et en tire un effet assez dramatique, clairement fasciné par son importance pour son héros Olivier, importance soulignée par l'exclamation de Fierabras que ces deux barils «valloient mieulx que tout l'or de crestienté». Bagnyon ressemble ici à un spectateur regardant un film de James Bond et acceptant dans ces conditions qu'il existe des choses surnaturelles.

❦

Dans le premier épisode examiné, nous avons constaté que tous les trois prosateurs sont des remanieurs. Analysons maintenant *(voir l'Appendice II)* l'épisode dans lequel, à la fin de la chanson, Charlemagne veut convertir l'amiral Balan au christianisme (vv. 5886-18).

a) C'est un épisode qui a clairement retenu l'intérêt de l'auteur de la mise en prose anonyme (168 ff.). Il y consacre deux paragraphes, qui opposent les deux religions: voici d'une part Charlemagne, qui ne fait pas seulement préparer les fonts baptismaux dès le début du procès de l'amiral mais lui tient aussi un sermon édifiant, lequel, d'autre part, fait rougir Baland de colère et «enfler en son cuer», jusqu'à ce que, ne pouvant plus se retenir, il crache dans les fonts, geste qui aurait pu amener Charlemagne à lui couper la tête lui-même si Fierabras n'était pas intervenu. Pourtant, dans le détail, on observera dans la mise en prose anonyme non seulement bien des raccourcissements mais aussi certaines déviations de la trame du récit telle que la chanson la présente. Par exemple, lorsque Charles demande que Baland comparaisse devant lui, l'auteur omet le fait que ce sera Fierabras, le fils converti de celui-ci, qui ira le chercher, ou encore qu'Ogier, qui remplit les fonctions de bourreau dans cette chanson, le déshabille. D'autre part, l'auteur développe longuement en discours direct la phrase de la chanson de geste selon laquelle «[l]'amirans dist et jure ja ne l'otriera, Tant come il ara vie, a Mahon se tenra» (vv. 5907-08). En d'autres mots, l'auteur de cette version en prose crée ici un scénario très personnel, qui est exclusivement le sien.

b) David Aubert (2:96 ff.), lui aussi, abrège la trame du récit, mais il le fait en y mettant des accents tout autrement personnels. Ainsi il comprime radicalement la scène du procès et se concentre exclusivement sur Fierabras qui essaie de prévenir l'exécution sommaire de son père en faisant appel aux sentiments religieux de l'empereur. Il souligne en outre la réponse de la sœur de Fierabras, Floripaix, «qui congnoissoit bien le mauvais et endurci couraige de son pere» (97) pour la contraster à son frère qui, malgré son meilleur savoir, continue à espérer que son père se convertira finalement. Aubert développera la scène sur plus d'un folio et demi avec un long sermon de Fierabras à l'adresse de son père et avec la description de la réaction de Floripaix à la vue de son père crachant

dans les fonts. Secondée de son frère, elle demande alors à l'empereur d'exécuter l'amiral, ce que fait Ogier «sans atendre» et— chose intéressante— «pour l'amour de Fierrabras, qui [= cui] espoir eust esté marry de le veoir tourmenter plus aigrement» (97), en d'autres mots, qui enfin désespérait lui-même de pouvoir convertir son père. Cette possibilité d'une rédemption, offerte jusqu'à la fin même, démontre de la part de David Aubert une foi religieuse qui, avec cette scène, donne à son œuvre monumentale une proportion toute individuelle. Aubert ici est clairement un remanieur.

c) Le traitement de la même scène est de nouveau tout à fait différent chez Jehan Bagnyon (168 ff.), car par rapport à sa source épique, celui-ci, en bon juriste d'évêché, développe— comme il le fera aussi dans le troisième «livre» de son ouvrage à propos de Ganelon et de Roncevaux— le scénario d'un véritable procès, mais ici d'un procès devant une autorité représentant l'église. C'est en effet en défenseur séculier de l'église que Charlemagne adresse un fort long sermon religieux à Baland, dont l'essentiel consiste évidemment à inviter l'amiral à se convertir. Quand l'amiral l'assure qu'il maintiendra sa religion, l'empereur prononce catégoriquement qu'il le fera mourir. Dans un procès capital comme celui-ci, ce jugement, symbolisé par la formule «tenant l'espee nue», correspond parfaitement à la coutume des états savoyards d'alors, où la loi romaine était toujours en vigueur.[7] Chez Bagnyon, la question, tout à fait étrangère à l'original épique, est celle entre foi et amour filial, car, malgré le fait que son père a craché dans les fonts baptismaux, Fierabras continue à implorer l'empereur d'avoir de la patience, tandis que sa sœur Florippes, impatiente d'obtenir son propre baptême pour pouvoir enfin épouser son Guy de Bourgogne bien-aimé, veut la mort immédiate de son père: elle sait bien, suivant son instinct de femme, qu'il sera à jamais incapable d'embrasser le christianisme. Finalement, Fierabras doit reconnaître le bien-fondé des arguments de sa sœur et consent, bien qu'à contre-cœur, à ce qu'Ogier décapite

[7]Nous renvoyons, par exemple, aux nombreuses fontaines dans les anciens états savoyards dont la tête représente la déesse Iustitia, ayant les yeux bandés, la balance dans la main droite et l'épée nue dans la main gauche ou sur les genoux. Il existe une telle fontaine, joliment restaurée, au centre de notre ville natale, à Soleure en Suisse.

son père. Outre le côté juridique fort prononcé chez Bagnyon, ce qui frappe ici c'est la conviction inébranlable, chez un païen nouvellement converti, qu'un ancien coreligionnaire de l'importance de l'amiral puisse également être converti— grâce, évidemment, en partie à la supériorité militaire des chrétiens— à la bonne religion: c'est une attitude qui trahit clairement un auteur de la fin du Moyen-Âge à une époque où l'église a dû reconnaître que la conversion était une affaire tout à fait personnelle, une conversion qui ne pouvait même plus être imposée par des tribunaux ecclésiastiques. Des considérations qui précèdent il devrait être évident qu'en face de cette scène Bagnyon se comporte également comme un remanieur.

❦

Naymes de Bavière, le premier de cinq ambassadeurs officiels de Charlemagne, transmet le message de l'empereur, qui veut que Balan se soumette à lui, l'amiral lui-même aussi bien que son royaume d'Espagne, et qu'il lui rende les reliques volées lors du sac de Rome par les païens ainsi que les prisonniers chrétiens. Naymes souligne le sérieux de son message en se référant aux têtes coupées de quatorze rois sarrasins que Balan avait envoyés à Charles pour lui demander de lui rendre son fils Fierabras mais qui avaient attaqué en route les messagers chrétiens rencontrés par hasard et qui furent par conséquent tous tués par les cinq messagers chrétiens, sauf un qui réussit à s'échapper et à en apporter la nouvelle à Balan (v. 2570-700). Voici le résultat de la comparaison des quatre textes *(voir Appendice III):*

a) L'auteur anonyme (88) garde l'essence de cet épisode, tout en plaçant la référence aux Sarrasins tués par les ambassadeurs chrétiens à la fin du récit, où elle n'a plus aucun sens. Il est clair qu'il n'a plus compris le symbolisme de ces têtes coupées mais, gauche qu'il était dans son métier de remanieur, a décidé d'en garder la mention. En général, on peut dire que cet auteur n'a pas attaché une importance particulière à cet épisode. Mais, étant donné qu'il paraphrase l'original, tout en l'abrégeant, c'est clairement ce qu'on appelle un *remanieur*.

b) David Aubert (59 ff.) se sert du message du duc Naymes pour tonner contre la foi païenne au nom de Charlemagne, seigneur—

nous citons tout en modernisant— de Syrie, du Danemark, d'Angleterre, d'Ecosse, de Bretagne, d'Italie, de Pouille, de Sicile, de Calabre, de Lombardie, de Gascogne, de toute l'Allemagne (haute, moyenne et basse), «atendant le royaulme de Iherusalem et de toutes les Espaignes». Aubert considère donc encore l'Empereur comme le seigneur du monde terrestre, à qui les reliques volées doivent être restituées. Mais dans son message Naymes ne fait aucune allusion aux têtes des rois païens messagers de l'amiral auprès de Charlemagne; Aubert ne fait pas non plus allusion à l'interruption du message de Naymes par le seul survivant de cette ambassade malheureuse. L'intention de l'auteur des *Croniques et Conquestes de Charlemaine* est clairement ailleurs, à savoir dans l'intention de rehausser le prestige de l'Empereur du Saint Empire romain germanique et par conséquent de son fidèle vassal Philippe le Bon, seigneur sur de nombreuses terres dans la basse Allemagne, c'est-à-dire sur la Hollande et la Belgique actuelles. Cet éloge de l'Empereur semble tout à fait ignorer que le patron de David Aubert, le duc de Bourgogne, se trouvait à l'époque sous une pression de plus en plus forte du roi de France, pression à laquelle le duc essayait apparemment— étant donné le ton de David Aubert— de se dérober encore en 1458. Toutes ces intentions politiques de l'auteur font de lui clairement un *remanieur.*

c) Jehan Bagnyon (89 ff.), par contre, n'a pas de message particulier à communiquer à propos de cet épisode et s'en tient par conséquent littéralement au texte de l'ancienne chanson, dont il ne fait que rendre le texte en prose. Bagnyon est donc ici clairement un *dérimeur.* Mais c'est la seule fois dans les trois épisodes que nous avons analysés: les deux autres fois Bagnyon modifie également en tant que *remanieur* le texte suivant ses propres intérêts, tout comme ses deux prédécesseurs.

❦

Voilà donc le résultat obtenu par un examen très serré de l'un des trois épisodes de la chanson de geste *Fierabras,* chanson mise en prose à trois reprises dans les deux siècles qui suivent sa composition dans le premier quart du XIIIe siècle. Qu'en conclure? Résumons notre recherche: parmi les neuf textes— trois épisodes de la chanson de geste mis en prose par trois auteurs différents— il y en a huit que, selon Doutrepont et

Chaytor, nous pouvons qualifier comme étant l'œuvre d'un *remanieur,* tandis qu'un seul texte, le troisième— qui est de la plume de Bagnyon— du troisième épisode aurait été écrit par un *dérimeur.*

La distinction que Chaytor faisait entre *dérimeur* et *remanieur,* c'est-à-dire que tel auteur est un *dérimeur* et tel autre un *remanieur,* ne peut donc pas être maintenue. Notre examen n'est— nous y avons insisté ci-dessus— que le produit d'un pur hasard. Mais il en ressort tout de même que *chaque auteur d'une mise en prose peut être un remanieur à un moment donné et un dérimeur à un autre.* Tout dépend de son intérêt personnel, de l'importance qu'il attache à l'épisode en question pour l'actualité du jour et finalement des espérances du patron respectif par rapport à l'œuvre commandée.

Il est certainement risqué d'essayer de prouver la chose sur la base de neuf exemples; il faudrait multiplier ces analyses serrées presque jusqu'à l'infini afin d'arriver à des conclusions irréfutables. Indiquons donc ici seulement certaines directions dans lesquelles on pourrait chercher à définir un metteur en prose à l'aide des exemples cités:

a) L'auteur le plus difficile à caractériser est certainement celui de la prose anonyme. Ni M. Miquet, l'éditeur prenant pour base le ms. B.N., f.fr. 4969, ni Mme Marinoni, l'éditrice qui se fonda sur le ms. B.N., f.fr. 2172, ne se sont prononcés sur le *but* de sa mise en prose. Ce qui frappe évidemment c'est l'effort de la part de l'auteur pour abréger autant que possible, jusqu'au point d'omettre des épisodes entiers.[8] Dans l'introduction à son édition, Jean Miquet discute ce fait en grand détail en concluant qu'il «reste clair cependant que le relevé basé sur la transformation quantitative des laisses établi ci-dessus permet de rattacher le roman au type de *prose qui est un abrégé* décrit par Doutrepont *[La mise en prose* 338]» (39). Mais pourquoi? Pour qui? Doutrepont, à qui Miquet se réfère, ne pose pas la question non plus: il ne donne qu'une liste impressionnante des différents buts qui ont inspiré une mise en prose:

> Ce sont des ouvrages de commande ou de complaisance, des remaniements exécutés sur ordre

[8]Voir Appendice I.

> direct des princes, des bourgeois aimant les lettres, des imprimeurs ayant intérêt à les répandre ; ou bien ce sont des ouvrages nés sans qu'il y ait eu des paroles expresses de supérieurs et d'employeurs à des écrivains, mais, en pareil cas, ces derniers pensaient bien que leurs travaux seraient aimablement reçus des maîtres à qui ils les offriraient ou qu'ils trouveraient preneur dans le monde de la librairie. (414)

Mais comment peut-on attribuer à une des catégories discernées par Doutrepont une mise en prose qui ne contient aucune indication concernant l'intention de sa création? Dans un cas pareil il vaut la peine d'examiner la langue du texte. Or, de l'étude de Miquet il résulte que la langue de la mise en prose anonyme de *Fierabras* reflète le

> «français universel» de l'époque. Ceci semble indiquer qu'elle n'a pas été exécutée, par exemple, sur l'ordre d'un prince rattaché à la cour des ducs de Bourgogne, mais a été plutôt composée à l'intention d'un bourgeois de Paris qui, contrairement à bien des nobles patrons des Lettres, prenait le temps de lire en effet le texte qu'il avait commandé. Ceci expliquerait bien l'effort de l'auteur d'abréger le récit, car un bourgeois ne disposait évidemment pas des mêmes loisirs qu'un noble (41).

b) En ce qui concerne la mise en prose de David Aubert, nous savons que ses *Croniques et Conquestes de Charlemaine* ont été composées quant au premier volume pour Jean de Créquy et de Canaples, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, et le deuxième pour le duc lui-même, au service duquel se trouvait l'auteur (Doutrepont 64 ff.). L'idée d'exalter les hauts faits de Charlemagne n'étonne nullement dans l'ambiance d'un prince dont le modèle— aussi pour se distinguer du roi de France— était Charlemagne[9], dont le duc possédait les terres au voisinage de l'ancienne capitale de celui-ci,

[9]Voir aussi le début de notre article «Jehan Bagnyon, pseudo-chroniqueur du XVe siècle», dans *Mélanges de Langue et Littératures médiévales offerts à Jean Dufournet* (à paraître).

Aix-la-Chapelle. En effet, dans la vaste compilation de David Aubert, la mise en prose de *Fierabras* n'est qu'une parmi treize autres mises en prose de chansons de geste, toutes ayant Charlemagne au centre, telles les *Enfances Charlemagne, Doon de Mayence,* le *Voyage de Charlemagne,* etc. Afin de les contenir dans son ouvrage, Aubert serre les différentes mises en prose autant qu'il le peut dans le cadre des *Croniques et Conquestes de Charlemaine.* Aubert condense donc ici dans l'intérêt de l'ensemble. Mais il peut aussi développer un point outre mesure s'il veut y insister, comme dans le cas de l'ambassade auprès de l'amiral Balan de la part de Charlemagne, ambassade conduite par le duc Naymes, qui, chez David Aubert, commence son message par une enumeration de toutes les terres de l'empereur (59 ff.) c'est-à-dire du seigneur du Saint Empire romain germanique. Tout dépend donc de l'importance d'un certain épisode pour que l'auteur de la mise en prose le raccourcisse ou le développe suivant l'intérêt que celui-ci présente pour le public visé. Vu sous cet angle, le travail d'un metteur en prose n'est vraiment pas différent de celui du récitant d'une histoire hagiographique[10] ou d'un fabliau,[11] qui les deux doivent aussi s'accommoder aux circonstances toutes individuelles.

c) De ce point de vue, Bagnyon ne se distingue pas d'un autre remanieur: lui aussi vise un public très précis, dans son cas tout d'abord son patron Henri Bolomier, chanoine de la cathédrale de Lausanne, mais aussi, d'une façon plus générale, les petits seigneurs savoyards de la région et en fin de compte tout lecteur susceptible de lire son ouvrage, notamment dans les États Savoyards dont il était un des sujets. Mais bien qu'il dise que la chanson de geste *Fierabras* soit «fait a l'ancienne façon, sans grant ordonnance» et qu'il n'ait rien fait que de «reduyre [le texte] en prose par chappitres

[10]Voir Hans-Erich Keller, «Quelques réflexions sur la poésie hagiographique en ancien français. A propos de deux nouveaux manuscrits de la *Conception Notre Dame* de Wace»,*Vox Romanica* 34 (1975): 94-123.

[11] Voir Jean Rychner, *Contribution à l'étude des fabliaux. Variantes, remaniements, dégradations.* Recueil des Travaux 28. Neuchâtel: Faculté des Lettres, 1960.

ordonnés» (28),[12] le fait qu'il s'excuse de son français dans son «excusacion» («je suis natif de Savoye en Vaux,»[13] c'est-à-dire un habitant de ce qui est aujourd'hui le canton de Vaud en Suisse, donc linguistiquement de terre francoprovençale) prouve que Bagnyon ne croit pas être à même de maîtriser entièrement la langue du Roi, ce qui explique sans doute qu'il s'attache beaucoup plus à l'original que les deux autres prosateurs antérieurs. Mais nonobstant cette *captatio benevolentiæ* Bagnyon connaît également fort bien la technique de la mise en prose, tel le procédé de l'abrègement appliqué à l'épisode des deux barils jetés par Olivier dans le détroit de Rome (Appendice I). D'autres modifications s'expliquent par le ton religieux particulièrement prononcé chez cet auteur. Par contre, l'épisode de l'ambassade des barons chrétiens sous la direction de Naymes de Bavière prouve son incertitude envers sa source *(voir Appendice III).* car il a opté pour une mise en prose extrêmement littérale, procédé que Chaytor avait appelé un *dérimage.* Mais, une fois de plus, la question se pose: pourquoi le prosificateur en question, en l'occurrence Bagnyon, a-t-il choisi dans ce cas précis de *dérimer* littéralement et non pas de *remanier* simplement l'ancienne chanson? La réponse nous semble facile: Bagnyon approuvait ici entièrement le message de Naymes tel que l'auteur de la chanson de geste voulait le transmettre au chef suprême de la «paierie» par l'intermédiaire des ambassadeurs délégués par Charlemagne, avec qui il identifiait son seigneur, le duc de Savoie.[14]. Puis, afin de rehausser l'importance de cette scène, il rapporte même— contrairement à ses prédécesseurs— l'intervention du païen qui avait échappé au carnage fait par les messagers chrétiens parmi les quinze ambassadeurs de l'amiral, et cela exactement comme l'auteur de la chanson de geste l'a raconté, car pour Bagnyon l'intervention de ce païen soulignait puissamment l'importance du

[12]Bagnyon répétera cette même assertion encore une fois à la fin de son ouvrage (220 ff.) : «Et la seconde partie j'ay tant seulement reduyt d'un roman ancien en rime, aulcunement en lengaige estrange, et sans aultre informacion que de celluy, je l'ay reduyt en prose substancialement, sans faillir, par ordonnance de chappitres et selon la matière en celluy contenue.»

[13]Voir 221 : «Et se aulcunement en cestuy livre j'ay parlé aultrement que bon françois... je suis natif de Savoye en Vaux, sans apprendre la langue françoise originalle ....»

[14]Voir Keller, «Jehan Bagnyon, pseudo-chroniqueur».

message de l'empereur. Voilà pourquoi, afin de ne pas en altérer l'idée, Bagnyon n'a apporté le moindre changement à cet épisode.

La leçon que nous pouvons donc tirer de ces exemples est qu'un metteur en prose peut être *dérimeur* s'il veut s'identifier avec le message de l'auteur d'une chanson de geste ou d'un roman en rimes plates, et il se fait *remanieur* s'il juge l'épisode nécessaire au développement de l'intrigue mais ne lui attache pas une importance personnelle, voire capitale, pour le public visé, ou qu'il veuille lui donner une autre signification, généralement une signification reflétant les intérêts du jour ou du patron individuel.

Jusqu'ici, nous avons traité les textes étudiés comme s'il s'agissait de *dérimages* ou de *remaniements* de chansons de geste ou de romans en vers dans les éditions critiques à notre disposition. Mais il va de soi que nous ne saurons jamais exactement quel manuscrit l'auteur d'une mise en prose avait à sa disposition. Miquet a étudié la question (34 ff.), et nous-même nous l'avons fait dans le cadre de notre édition de *L'Histoire de Charlemagne* de Jehan Bagnyon. Après un examen serré de nos textes respectifs, nous sommes arrivés tous les deux à la conclusion que «nos» mises en prose ne s'éloignent pas trop du texte de la chanson telle qu'elle fut publiée par Krœber et Servois en 1860. Cela peut être un hasard, et il est tout à fait possible que d'autres mises en prose s'éloignent davantage de l'édition critique d'une chanson ou d'un roman en vers, car nous ignorons simplement de quel manuscrit précis l'auteur d'une mise en prose s'est servi en établissant son texte: il peut s'agir d'un manuscrit qui a survécu mais tout aussi bien d'un autre qui est aujourd'hui perdu. Cette question restera, hélas, en toute probabilité ouverte à tout jamais.

Malgré cet inconvénient, l'étude des mises en prose reste fascinante non seulement parce qu'elle permet de jeter un coup d'œil sur l'aspect technique de la mise en prose d'un texte versifié, mais surtout parce que, grâce à elle, nous sommes en mesure de reconnaître les conditions extérieures— historiques, sociales, religieuses, etc.— qui sont à la base de l'essor que cette littérature a pris aux XIVe et XVe siècles. Cependant, pour comprendre entièrement tous les ressorts motivant une mise en prose, bien des recherches seront encore nécessaires dans ce domaine négligé à tort.

❦

Appendice I:
Olivier a jeté les deux barils de baume dans le détroit de Rome

De *Fierabras* en vers (Krœber et Servois vv. 1054-78)

Quand le voit Fierabras, pour poi qu'il n'est dervés,
Et dist à Olivier: "Moult chier le comperrés,
Quant tu as mes barils en cel aige jetés;
Il valoient tout l'or de la crestienté;
Se je puis esploitier, moult cier le conperés."

FIERABRAS d'Alixandre fist moult à redouter:
Là où voit Olivier sel prent à apeler:
"Vassal, or me di ore, garde ne me celer,
Pourquoi as mes bareus jetés ens en la mer.
Di moi pour coi l'as fait, se Diex te puist sauver.
—Si m'aït Dix, vassal, dist Oliviers li ber,
Se je les i getai, n'en fai pas à blasmer,
Car forment te redout, ja nel te quier celer.
Se nous revenissiemes au branc d'acier capler,
Et jamais te péusse ne plaier ne navrer,
Et tu à tes bareus péusses recouvrer,
Par foi, tost me péust à damage tourner.
—Certes, dist Fierabras, moult par fais à loer,
Car de cevalerie ne vi onques ton per;
Mais moult m'as fait du basme comméu et torbler.
Ja Diex ne ta puissance ne t'en porra sauver
K'en cest jours ne te faice le chef du bus sevrer.
—Certes, dist Oliviers, or te puis mains douter;
Miex te venist taisir que folement parler."
Quant l'entent Fierabras, du sens cuide derver;
Il broce le ceval par andeus les costés.

Prosificateur anonyme (Miquet 68)

[manque]

David Aubert (Guiette 2:39-40)

Or fu Fierrabras moult dolant d'auoir ainsi perdu ce par quoy il pouoit sa santé recouurer. Si parla adont au bon conte Oliuier en le blasmant de ce qu'il auoit fait; mais pou luy en chailloit, car il se senti sain et fres autant ou plus qu'il auoit onques mais este. Et pour l'histoire abregier, tant se eschauferent l'un contre l'autre que ilz estoient comme recreans. Et moult prescha Oliuier le roy Fierrabras, qui fu une grant espace sans respondre mot. Puis recommencèrent la bataille....

Jehan Bagnyon (Keller 53)

Quant Fierabras vit que ses deux barrils estoyent perduz, a peu de fait qu'il ne perdit le sens, et par grant reprouche dist a Olivier: "O maulvais hons que tu es! M'as tu perdu mes barrilz, qui valloient mieulx que tout l'or de crestienté! Je te prometz que, avant qu'il ne soit le vespre, ilz te seront bien chier vendus, car je ne cesseray juesques tu ayes par moi le chef couppé." Et cecy disant vint contre luy....

❦

Appendice II:
Charlemagne veut convertir l'amiral Balant

Du texte en vers (Krœber et Servois vv. 5886-918)

L'emperere de France tous ses barons manda,
Des fons apareillier durement se hasta,
Que l'amirant Balant, ce dist, bauptizera.
Tost furent apresté quant il le commanda;
Très devant Aigremore li pules s'asambla.
Une cuve de marbre de lon tans i trouva,

U on metoit le vin quant Balans festoia;
La cuve enplirent d'aiguë tant c'asés en i a.
Karles mande Balant, et Fierabras i va;
L'amirant en amaine qui d'ire s'embrasa.
Tant l'ont tenu à force c'Ogiers le despoilla,
Le blanc haubert du dos du tout le desarma.
L'emperere l'apele et si li demanda
S'il veut croire Jhesu, qui le mont estora,
Et en la sainte Virge puciele s'aombra
Et souffri mort en crois quant infer peçoia,
Et ens ou vrai sepucre son cors resuscita,
[Très devant les apostres là sus u ciel monta],
Et le saint bautestire à garder commanda:
Se tu crois bien en lui, moult grant mestier t'ara;
De trestoute ta tere ja plein pié ne perdras."
L'amirans dist et jure ja ne l'otriera,
Tant com il ara vie, à Manon se tenra.
Pour mort ne pour manace ja ne s'en partira;
En despit de Jhesu ens es fons ecraca.
Quant Karles l'a véu, à peu ne forsena;
Il a traite Joiouse, contremont le leva;
Ja l'en trençast la teste, car bon talent en a,
Quant Fierabras l'embrace, qui merci li cria,
Que pour Dieu ne l'ocie, encore l'asaiera.

Prosificateur anonyme (Miquet 168-69)

Et puis après ordonna et commanda a faire ung fons pour faire baptiser l'amiral Ballan, car s'il peut il le fera crestienner; les fons furent tantoust pres et apparaillez. Et puis manda l'arceveque et les fit benayr et puis fit venir l'amiral davant luy et Fierabras son filz et Floripes sa fille et tout le peuple de la cité. Et quant tout fut assemblé, sy lui dist Charlemaigne: "Amiral Ballan, vous savez bien que je ay tout voustre pays conquis et vous gens faict occire, vous ydollez que vous appeliez vous dieux vous ont failly au bessoing, vous veez qu'il ne ont ne povoir ne puissance, sy seroit follie a vous de plus les croire. Mes vous loue que croiez en Jhesu Christ, le sauveur de tout le monde, Dieu tout puissant et espirituel, qui vous aidera et secourra a tous vous besoings, se croiez bien en luy. Si

m'en dictez ce qu'en vouldrez faire, car veez icy les fons touz pres pour vous baptiser."

Et quant l'amiral ouÿt ainsi parler, si rougit et commancza a enfler en son cueur et luy respondit: "Charlemaigne, garde ta loy sy tu veulx, quant est de la mienne, ja pour paour de mort ne pour tes menaces, je ne regnoyray Mahon et fy de toy, et fays le pire que tu pourras. Et veez cy, en despit de toy et de ton Dieu!" Sy escoupit dedens les fons. Et Charlemaigne, qui vit ce, fut bien marry et tire l'espee et l'eust tué, quant Fierabras se mist a genoilz devant luy et ly requist qu'il le lessast parler a luy. "Voluntiers," dist Charlemaigne.

David Aubert (Guiette 96-97)

... l'empereur cheuaucha adont parmi la cite, entra ou palaiz de l'admirai, le fist amener deuant luy, auquel il demanda se il vouloit mourir sarrazin ou deuenir crestien et viure auecques ceulx de la foy de Ihesucrist. Et il respondi que voirement amoit il mieulx mourir sarrazin que deuenir crestien. Et quant Charlemaine ouy ce que le Sarrazin luy auoit respondu, il mist main a l'espee, et ia l'eust occis, quant Fierrabras couru embrachier l'empereur, en luy criant mercy pour son pere. Moult fu vaillant et de bonne condition le prince Fierabras, quant, pour sauuer son pere de mort, se ietta a genoulx deuant le noble empereur, disant: *Mercy, sire puissant et riche empereur, ne vueilliez occire mon pere; ainchois me lassies parler a luy. Si luy requerray qu'il vueille laissier sa faulse loy et auoir créance en Ihesucrist, en recepuant le saint sacrement de baptesme, affin que l'âme de luy ne soit dempnee pardurablement es paines d'enfer.*[15] Ainsi se déporta le misericordieux prince Charlemaine. Et adoint vint illec Floripais, qui cognoissoit bien le mauuais et endurci courage de son pere, et dist: *Certes, sire, fait elle, assez l'ay argue sur ceste matière et prie par grant amour. Mais il m'a respondu absolutement que de nul de vous ne doit estre supporte, par pitié ou autrement, non mie mon frère Fierabras, qui le cuida mieulx conuertir que moy. Si en aduiengne comme mon cœur le voudroit bien veoir, car il feroit le bon plaisir de vous, sire et noble empereur, et la saluation de son ame. Et quant est de sa vie, il auroit en ce monde encoires tant de bien et de*

[15]Nous avons mis en caractères italiques tout discours pour faciliter la lecture. —NDLR

honneur qu'il seroit plus renomme et prisie sans comparoison qu'il ne fu onques en sa vie. Et après ce que la noble pucelle eut ce dit, elle se tira a part et plus ne voult parler.

Jehan Bagnyon, (Keller 168-70)

Quant Charles l'empereur eut tot appaisé, *il* prist Baland l'amiral devant sa noblesse et luy dist en ceste manière: "Baland amiral, toutes créatures raisonables doyvent honneur singulier et amour particulière a celluy qui leur a donné estre et vivre, et est bien raison que celluy aye honneur et reverence qui a fait le ciel, la terre et tout ce quy y habite. Pour quoy a bon droit Il est seigneur de tout, et grande abusion est comprise en celluy qui donne espérance en ce qu'il a fait de sa main et de matière morte insensible et quy n'a raison ne ame, comme tes dieux dyaboliques qui ne sevent donner consolacion a leurs subgetz. Pour quoy je t'amonneste, pour le salut de ton ame et pour la conservation de ton corps et de tes biens, que tu vueilles laisser toutes ces abusions et affections dampnables et que tu croyes en la Sainte Trinité, le Pere, le Filz et benoit Saint Esperitz, ung seul Dieu tout puissant, et croys que le filz de Dieu, pour reparer l'offence du premer pere Adam, descendit en terre et prist cher humaine ou ventre de la Vierge Marie, qui estoit toute pure et sans macule. Et croy aux commandements qu'il nous a donnés pour nostre salut, et comme il fut pris des Juifz et pendu par envye en l'abre [sic] de la croix pour nous rachater des poynes d'enffer. Croy sa résurrection et ascencion en corps gloriffié et aultres choses, comme le saint baptiesme, qu'il a estably avec les aultres sacremens. Et se tu le crois, tu feras ton saulvement et ne perdras point ton corps ne tes biens." L'amiral respond qu'il n'en feroit riens et jure Mahon que pour mort ne pour vie ne laissera son bon dieu Mahon ne les aultres pareillement. L'empereur, tenant l'espee nue, luy dist que, s'il ne le fait, qu'il le fera mourir.

Firebras, cecy voyant, mist les deux genoulx a terre et prie a son pere qu'il fist comme l'empereur avoit dit. L'amiral doubta la mort et dist qu'il en estoit content et qu'il voulloit bien estre baptizé. Charles en fut joieulx et fist aprester les fonds de belle eaue clere en ung beau vaisseau. L'evesque et aultres gens d'église vont sacrer les fons et mettre tout en point pour ce qui appertenoit. Et puis, quant l'admirai [fut] desvetu, l'evesque luy demande: "Sire Balland, regniés vous Mahon et criés vous mercy a Dieu de paradis de vous meffais et créés vous en Jhesucrist, le

filz de la benoite Vierge Marie?" Quant l'amiral entent ces paroulles, tout son corps luy commence fremir et, en despit de Jhesus, il crascha aux fons, puis prist l'evesque et le voulloit noyer aux fons, et l'eust plongé dedens se ne fust Ogier qui l'en garda: et non obstant il donna si grant coup a l'admirai du poing sur le visaige que le sang luy sault par la gorge a grant habondance.

De cecy furent tous esbahis ceulx qui estoient presens, et puis dist le roy a Fyrebras: "Vous estes mon amys spécial et privé. Vous voyés que vostre pere ne sera jamais crestien et l'oultraige qu'il a fait aux fons. Il ne peult estre excusé qu'il ne faille mourir et desmembre[r]." Fyrebras luy requiert de rechief qu'il ayt ung peu de pacience et que, s'il ne se veult amender, qu'il en face a sa voulenté. Florippes voyant cecy dist: "Sire empereur, pour quoy mettes vous tant a fayre mourir celluy deable tant desloyal? Il ne m'en chault s'il meurt, seullement que Guy de Bou[r]goigne soit mon espoux, que tant j'ay désiré!" Fyrebras respont: "Belle seur, vous avés grant tort. Je vous jure par le dieu qui m'a fait et formé, je vouldroye avoir couppé deux de mes membres et perdus et il fust bon crestien et qu'il creust en Jhesucrist et qu'il fust baptize! Vous sçavés qu'il est nostre pere et qu'il nous a engendrés. Nous devons priser et amer son salut. Vous estes bien obstinée quant vous n'en pouvés prier!" Et puis en plourant dist a son pere: "Je vous prie, chier pere, que vous preigniés advis et créés en celluy qui nous a formé a son ymage, Jhesus, Dieu souverain, comme l'empereur l'a dit, et laissés Mahon, qui n'a sens ne raison, auquel il n'a sy non l'or et les pierres dont il est composé: vous nous ferés grant joye, et de vous ennemys vous ferés vous amys." Baland respond: "Fol et mauvaix glotz que tu es! N'en parle plus! N'es tu pas bien abusé et desraysonné! Ja ne croyray en luy qu'il ait force ne vertu! Il y a bien cinqc cens ans qu'il est mort et lapidé! Mauldit soit celluy quy mettra foy ne créance qu'il soit resuscité! Par Mahon mon dieu, se j'estoye sur mon cheval monté devant que je fusse pris ne attrapé, je feroye mal content Charles, celluy fol assotez!" Quand Fyrebras l'entend, il dist a l'empereur qu'il fist de luy a sa voulenté, car a bon droit il devoit mourir.

❦

Appendice III:
Duc Naymes s'aquitte du message de Charlemagne auprès de Balant

Du texte en vers (Krœber et Servois vv. 2570-602)

Dus Namles de Baiviere a premerains parlé:
"Cil Damediex de glore, qui maint en trenité,
Saut et gart Karlemaine, le fort roi coronné,
Rollant et Olivier et tous les .xii. pers;
Parmi le crois du cief confonde l'amiré,
Car moult a malement son païs aquité.
.XV. larrons trouvâmes delà Mautrible es prés,
Ki nous vaurent tolir nos detriers séjournes;
Mais, merci Diu de glore, i l'ont cier comparé:
Véés ent ci les testes, se vous ne m'en créés."
Quant l'entent l'amirans, a poi n'est forsenés.
Atant es le paien ki lor fu escapes;
A sa vois qu'il ot clere commencha à crier:
"Amirans, rices sires, de vous venger pensés;
Véés ci les messagers ki vos rois ont tués."
Et respont l'amirans: "Or les laissiés parler."
Et puis a dit à Namle: "Vo message contés.
—Volentiers, dist li dus, ja ne vous ert celés.
Sés que te mande Karles, nostre drois avoués?
Que li rens la coronné dont Diex fu coronnés
Et les autres reliques dont Karles est irés,
Et en après demande ses chevaliers menbrés;
Et se tu ne le fais si com est devises,
Karles te fera pendre par la goule à .i. pel;
.I. grant hardel de soie aras ou col noés,
Si te menra en destre com mastin acouplé;
Ne trovera putel où ne soies passés."
Et respont l'amirans: "Laidengié m'i avés;
Or vous alés séoir d'encoste cel piler,
Si parleront cil autre que n'ai pas escouté.
Mauhomet me maudie, qui j'ai mon cief voé,
Se je jamais menguë tant comme vis serés.
—Se Diex plaist, dist dus Namles, assés jéunerés."

Prosificateur anonyme (Miquet 88)

Atant entrirent davant l'amiral Balan qui estoit en grans pourpans avecques ces gens. Naymes le salua, ainxi que vous oyrez: "Celuy Dame Dieu de gloyre qui fut mis en la croiz et toute la Saincte Trinité sault et gart et beneye le puissant roy Charlemaigne et confunde et mauldie le corps de l'amiral depuis la teste jucquez aux piez! Ce te mande par nous le puissant roy Charlemaigne que tu soies en forts baptisez et que luy rende la couronne dont Dieu fut couronné, les cloux et le signe honouré et les cinq chevaliers que tu tiens en prison et, sy ainxi ne le faix comme j'ay divisé, Charlemaigne te fera crever les yeulx en la teste et le corps pendre a ung arbre et menger aux oyseaux. Et saches que nous avon trouvé, en venant devers toy, .xv. larrons en ung boys, qui nous ont voulu tuer, mes nous les avons tous occis excepté ung, qui s'en est fouy et est eschapé et, se tu ne m'en croez, veez en cy les chiefs."

David Aubert (Guiette 59-60)

Et lors Naymes le bon duc commença a parler et dist: *Celluy Dieu Ihesucrist, qui pour racheter tous pécheurs voult morir en croix, saulue, garde et maintiengne Charlemaine, comme le plus noble et honnouré prince qui au iour d'huy viue, et il vueille maudire l'admirai Balaan et tous ceulx qui luy conseillèrent a destruire la noble cité de Rome et faire morir le saint apostole!*

Or saches, sire admirai, que deuers toy nous enuoie le plus noble homme qui soit soubz le firmament viuant, c'est Charlemaine, empereur de Romme, roy de France, qui en son demaine et obéissance domine sur le royaulme de Sine, de Dannemarche, d'Angleterre, d'Escoce, de Bretaigne, d'Ytalie, de Puille, de Sescille, de Calabre, de Lombardie, de Gascongne, de toute l'Allemaigne, haulte moienne et basse, atendant le royaulme de Iherusalem et de toutes les Espaignes. Il te mande par nous que tu luy rendes les saintes reliques que darrainement luy a deslealment osté a Romme la grant, quant tu feis morir le bon apostole, dont tu n'es point ancoires quite. Et si te mande que tu luy enuoies les prisonniers que tu tiens ad présent, ou point et en l'estat qu'ilz estoient lors que céans te furent présentez. Ancoires te fait assauoir que, se tu ne viens vers luy a mercy des extortions que par toy ont esté commis a Romme et a la saincte crestienté et toy soubzmettre a la loy de Ihesucrist, en renonchant a tes dieux qui a riens ne valent, c'est assauoir Mahom, lupin, Apolin et Teruagant, il te fera trainner et

pendre comme vng faulx larron, ou autrement pugnir telement que a tousiours en sera mémoire. L'admiral, oyant ces mots, regardoit le duc Naimes et, comme par menache, souuent hochoit la teste, pour ce aussi qu'il faisoit si hardiment et promptement son message. Puis, de fois a autre, gettoit sa visée sur Roland et fort s'esmerueilloit de le voir si grant et si membru. Or aduint, comme Naimes acheuoit de faire son message, vint illec vng roy et mesmes estoit celluy qui leur eschapa des quinze Sarrazins dont les quatorze auoient estez occis, disant: *Certe, sire, mieulx ne pourroit venir, car vecy ceulx qui ont fait morir les messages que vous enuoies a Charlemaine, comme au tour d'huy ay dit, et vous en ordonnerez a vostre bon plaisir.*

L'amiral fu moult dolant, quant il oy parler de la mort de ses hommes, auecques le doeul et maltalent de ce que le duc Naimes auoit ainsi parlé a luy.

Jehan Bagnyon (Keller 89-90)

Et parle premièrement duc Naymes de Bavyere en ceste manière: "Le créateur de tout le monde, a quy seulet l'on doit reverence en terre et honneur, sault et gard le noble Charlemaigne, puissant, fort et saige empereur, Roland, Olivier et tous les aultres douze pers de France et confonde depuis le chief jusques és plantes des piez l'admirai présent, tant a esté mal pourveu de subgetz! Avant hier, devant le point de Mautrible, nous trouvasmes quinze glottons sur les champs, qui nous voulurent toullir nous chevaulx et faire villennie. Mais la mercy Dieu de paradix, ilz l'ont comparé grandement: nous pourtons cy les testes. Jamais ne les doubterons." Quant l'admirai entend ce lengaige, a peu de fait qu'il n'enraige. Et devant luy vient le roy qui s'eschappa, du quel j'ay parlé dessus, et dist a l'admirai: "Treschier sire, périssez de vous vengier! Ce sont les glouttons desqueulx je vous parlay, qui ont occis vostres roys et fait telle vilté!" Baland respont: "Laissés les ester pour le présent!" Et puis dist a Naymes qu'il finist son messaige. Et le duc respond que voulentiers et dist: Charles, le grant noble roy de France redoublé te mande que tu rendes la couronne dont Jhesucrist fut couronné et les aultres reliques pourquoy il a pris payne, et puis ses chevalliers que tu tiens pour prisonniers follement. Et se tu ne fais comme je fay devisé, Charles te fera pendre par ton col en ung gibet et estrangler villement et t'en mènera premièrement en destre comme l'un

[sic] fait ung mastin a la laisse, et ne trouvera fange par ont il ne te face passer." L'admiral, remply d'une intention oultrageuse, dist a Naymes: "Vous m'avez laydoié et grandement oultraigé, et vous ay voullentiers ouÿ. Allés vous seoir prés de ce pillier! Se parleront les aultres qui n'ont point encoures parlé!

Mahommet mon dieu me maudie, a quy je me suis donné, se jamais jour de ma vie mange ne boy, se vous auray je fait de dessoubz les espaules la teste vouller!" Duc Naymes dist: "Se Dieu plaist et sa mere, vous aurés dist menssonge."

❦

Appendice IV: Ouvrages cités

Aubert, David. *Croniques et Conquestes de Charlemagne.* Robert Guiette, éd. Académie royale de Belgique, Classe des Lettres.... Collection des Anciens Auteurs Belges, nouv. sér. 3, vol. 2. Bruxelles: Palais des Académies, 1943. 17-100.

Bagnyon, Jehan. *L'Histoire de Charlemagne.* Hans-Erich Keller, ed. TLF 413. Genève: Droz, 1992.

Chaytor,H[enry] J[ohn]. *From Script to Print: An Introduction to Medieval Literature.* Cambridge: University Press, 1945.

Doutrepont, Georges. *Les Mises en prose des Épopées et des Romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle,* Académie royale de Belgique, Classe des Lettres ... Mémoires. Bruxelles: Palais des Académies, 1939.

Fierabras. Roman en prose de la fin du XIV siècle, publié d'après les manuscrits Fonds français 4969 et 2172 de la Bibliothèque Nationale à Paris. Jean Miquet, ed. Ottawa: U d'Ottawa, 1983.

Gautier, Lyon. *Les Épopées françaises.* 2e éd., 4 vol., Paris: Palmé, 1878-82.

Keller, Hans-Erich. «Jehan Bagnyon, pseudo-chroniqueur du XVe siècle.» *Mélanges de Langue et Littératures médiévales offerts à Jean Dufournet* (à paraître).

-------- . «The *mises en prose* and the Court of Burgundy.» *Fifteenth-Century Studies* 10 (1984): 91-105.

-------- . « Quelques réflexions sur la poésie hagiographique en ancien français. A propos de deux nouveaux manuscrits de la *Conception Notre Dame* de Wace.» *Vox Romanica* 34 (1975): 94-123.

Rychner, Jean. *Contribution à l'étude des fabliaux. Variantes, remaniements, dégradations.* Recueil des Travaux 28. Neuchâtel: Faculté des Lettres, 1960.